

PROGRAMME
INTERREG VI - A ITALIE SUISSE
CCI 2021TC16RFCB033

PREMIER AVIS PUBLIC POUR LA
PRÉSENTATION DES PROJETS ORDINAIRES
Annexe 2 - Cadre par objectif spécifique

Interreg



Cofinanziato
dall'Unione Europea



Italia - Svizzera | Italie - Suisse | Italien - Schweiz

Avant-propos

Cette annexe, qui fait partie intégrante et substantielle de l'avis, fournit, pour chaque objectif spécifique financé par l'avis, des indications contraignantes sur

- description sommaire des buts de l'objectif spécifique ;
- le montant maximal de la contribution publique en faveur des bénéficiaires italiens qui peut être accordé pour chaque projet financé par l'avis ;
- la durée maximale des projets éligibles ;
- les types de bénéficiaires éligibles, c'est-à-dire ceux qui peuvent poser leur candidature et participer au partenariat en tant que chef de file ou partenaire ;
- résultats que le programme entend atteindre et auxquels les projets financés devraient contribuer ;
- des thèmes prioritaires pour les domaines fonctionnels identifiés par le programme (voir la section suivante).

Pour une liste indicative et illustrative des types d'actions pouvant être financées au titre de chaque objectif spécifique, les parties intéressées sont invitées à consulter le [programme publié sur le site web](#).

Thèmes prioritaires par domaine fonctionnel

Le programme Interreg Italie-Suisse prévoit la possibilité d'organiser des tables rondes avec le partenariat institutionnel et socio-économique, sur des zones fonctionnelles uniques, afin d'identifier les besoins territoriaux spécifiques auxquels les projets éligibles au financement par le programme, par le biais de ses propres avis de financement, peuvent contribuer à répondre.

Les "zones fonctionnelles" sont des territoires dont l'interdépendance est indépendante de la présence d'une frontière et qui se caractérisent par de fortes relations économiques, sociales et professionnelles ainsi que par une continuité géographique et logistique. Étant donné qu'il n'existe pas de critères "standardisés" et objectifs pour délimiter les zones fonctionnelles, les administrations du programme ont convenu d'identifier ces zones en tenant compte de facteurs objectifs tels que :

- la continuité territoriale (vallées communiquant entre elles par des routes facilement accessibles et à faible temps de parcours, de sorte que les habitants d'un territoire peuvent avoir plus facilement recours aux services offerts par le territoire de l'autre côté de la frontière qu'aux services de leur propre pays) ;
- la présence d'importants flux de navetteurs transfrontaliers ;
- la présence de ressources naturelles sous gestion commune ;
- la présence de communautés de travail ou de stratégies de développement communes ;
- les liens historiques entre les peuples, liés à des racines communes ou à des dominations antérieures.

La présente communication détaille, pour chaque objectif spécifique, les thèmes prioritaires et les recommandations pour les domaines suivants :

- La zone fonctionnelle de Terra Raetica, qui comprend une partie du canton des Grisons (région de Basse Engadine/Val Müstair) et une partie de la province autonome de Bozen/Bolzano (Vinschgau), comme le montre la carte 1 ;
- La zone fonctionnelle Grisons-Lombardie, qui comprend une partie du canton des Grisons (régions de Bernina, Maloja, Moesa, Viamala) et la province de Sondrio, comme indiqué sur la carte n° 2 ;
- Zone fonctionnelle Région Insubrique, comprenant le canton du Tessin, les provinces piémontaises de Novare et de Verbano-Cusio-Ossola et les provinces lombardes de Varèse, Côme et Lecco, comme indiqué sur la carte n° 3.

Les priorités et les recommandations seront soulignées comme suit :

- **les secteurs techniques des administrations partenaires évalueront la conformité des projets avec les besoins identifiés dans cette annexe et les indications fournies, dans le cadre du critère d'évaluation**

D.2. Cela permettra à ceux qui évaluent plusieurs projets couvrant le même domaine fonctionnel et les mêmes objectifs spécifiques de récompenser ceux qui répondent le mieux aux spécificités fournies ;

- le programme procédera à une vérification in itinere et ex post des besoins spécifiques des domaines fonctionnels auxquels il a pu répondre par ses avis de financement, ce qui peut conduire à d'éventuelles mises à jour ou révisions de la présente annexe pour les fenêtres de financement postérieures à la première.

O.S.1.1 *Développement et renforcement des capacités de recherche et d'innovation et introduction de technologies avancées*

Axe prioritaire	1. Promouvoir l'innovation et le transfert de technologies dans les zones frontalières Italie-Suisse
Objectif spécifique	1.1 Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et introduire des technologies de pointe
Brève description	L'objectif spécifique vise à développer la capacité à mener des recherches et à produire de l'innovation. Il soutient notamment la recherche appliquée et l'amélioration des processus de transfert de technologie par la mise en œuvre d'études de pré faisabilité et d'essais opérationnels et le développement de projets de recherche appliquée, de prototypes ou de nouveaux produits/services. Il soutient également le développement d'entreprises et de spin-offs industriels/universitaires dans des secteurs à forte intensité de connaissance et la mise en place d'accords et de pôles de transfert de technologie.
Montant maximal de la contribution publique	1 000 000 € Contribution publique italienne
Durée maximale	30 mois
Catégories de bénéficiaires (entités qui peuvent poser leur candidature et participer au partenariat en tant que chef de file ou partenaire)	• Les entreprises et les organisations commerciales (y compris les grandes entreprises si elles coopèrent au projet avec les PMI) ; • Directions régionales/provinciales/cantoniales ; • Les autorités locales sous forme unique et associée ; • Autres organismes et agences publics ; • Universités, centres de recherche et autres établissements d'enseignement et de formation ; • Organisations de la société civile (en tant qu'utilisateurs/expérimentateurs) des solutions innovantes proposées dans le cadre des projets). Les universités et centres de recherche suisses ne peuvent participer qu'en tant que bénéficiaires partenaires et non en tant que chefs de file.
Résultats que le programme entend atteindre	Soutenir la recherche appliquée et améliorer les processus de transfert de technologie
Domaines fonctionnels pour lesquels ils sont fournis recommandations/priorités	Grisons-Lombardie, Région Insubrica

THÈMES PRIORITAIRES POUR L'ESPACE FONCTIONNEL GRISONS - LOMBARDIE

Pour les projets concernant l'espace fonctionnel Grisons-Lombardie, la priorité sera donnée aux projets qui contribuent à

- Renforcer les ressources humaines dans la recherche appliquée et développer des propositions de formation harmonisées et co-conçues pour les entreprises et la promotion de l'enseignement

technique, en contribuant à la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, y compris pour les formateurs, en réponse aux difficultés croissantes que les entreprises de la région rencontrent pour trouver de la main-d'œuvre qualifiée, également sur la base de l'évolution démographique ;

- une coopération accrue entre les entreprises (processus, produits) dans le domaine de la recherche appliquée, notamment par le développement de pôles technologiques, de grappes d'entreprises, l'utilisation accrue des nouvelles technologies numériques, la collaboration dans le développement ou l'utilisation de nouveaux matériaux et le développement de l'ouverture des entreprises aux marchés étrangers (internationalisation) ;
- le développement du secteur agroalimentaire (avec une référence particulière au secteur biologique, de la production à la commercialisation).

THÈMES PRIORITAIRES POUR LE DOMAINE FONCTIONNEL DE LA RÉGION INSUBRIQUE

Domaines thématiques prioritaires

Vous trouverez ci-dessous les six domaines thématiques les plus intéressants pour le domaine fonctionnel :

1. Économie circulaire : déclinée tant au niveau de l'exploitation des matériaux locaux pour la construction et les nouveaux produits, qu'au niveau de l'exploitation des déchets et du gaspillage d'énergie :
 - Gestion durable des forêts ;
 - Exploitation des matériaux locaux pour la construction ;
 - Technologies soutenant l'économie circulaire (par exemple, le passeport numérique des produits) ;
 - Technologies et systèmes d'aide à la valorisation des déchets ;
 - Approches circulaires de l'utilisation de l'énergie (par exemple, utilisation des déchets thermiques dans l'industrie de transformation) ;
 - Nouveaux produits de construction écologiques/économie circulaire ;
2. Numérisation et intelligence artificielle - projets qui soutiennent l'utilisation des technologies numériques en tant qu'outils pour atteindre les objectifs de développement durable et circulaire et en tant que technologies habilitantes pour améliorer les processus d'entreprise :
 - Sensibilisation et utilisation de l'IA sur le lieu de travail ;
 - Utilisation stratégique des données industrielles ;
 - Les technologies numériques en tant que catalyseurs (économie circulaire, compétitivité des entreprises, etc.) ;
 - Numérisation, automatisation, science de la décision ;
3. Technologies de production d'énergie à base d'hydrogène :
 - Chaîne de l'hydrogène pour la production d'énergie ;
 - Mise en œuvre de la chaîne de l'hydrogène dans les ménages et les transports ;
4. Sciences de la vie - Biofabrication :
 - Développement de biomatériaux à usage régénératif ;
 - Protéomique et analyse chimique liées au développement de molécules avancées à des fins de diagnostic ;
 - Organe sur puce ;
 - Télémédecine ;
5. Soutien au développement des start-ups et à la mise en réseau des entreprises/centres de recherche - ce domaine présente de grandes variations quant à l'utilité de développer des relations plus consolidées et opérationnelles entre les centres de connaissance et les entreprises dans une perspective transfrontalière, et quant au partage d'infrastructures et de moyens pour soutenir les start-ups et les spin-offs :
 - Espaces d'incubation pour les jeunes entreprises ;

- Coordination du développement des grappes thématiques et des infrastructures de R&D ;
- Développement d'un système d'innovation alpin pour les jeunes entreprises : valorisation des ressources existantes (compétences, infrastructures, investisseurs) ;
- Se concentrer sur la mise en réseau et la mise en relation des investisseurs ;
- Sensibilisation et soutien à l'esprit d'entreprise pour les chercheurs ;
- Des laboratoires pour le développement de la "preuve de la valeur" et des prototypes sont mis à la disposition des jeunes entreprises ;

- Mettre en réseau les installations de transfert de technologie et les pépinières d'entreprises ;
- Initiatives ciblées pour les jeunes entreprises dans des domaines d'intérêt stratégique commun ;
- Développement d'un système coordonné de soutien aux jeunes entreprises, échange de bonnes pratiques et mise en réseau transfrontalier ;
- Développer la connaissance des partenaires de la chaîne d'approvisionnement transfrontalière ;

6. Soutenir la formation en entreprise :

- Culture managériale ;
- La transition générationnelle ;
- Bien-être, attractivité de l'emploi ;
- Formation en matière de santé et de sécurité ;
- Formation commune de la main-d'œuvre ;
- Nouveaux modèles de collaboration formation-monde de l'entreprise (ciblant les jeunes, mais aussi la formation continue) ;
- Nouvelles méthodologies de formation (reskill/upskill) basées sur la réalité augmentée/virtuelle ;
- Mesures d'accompagnement/formation adaptées à l'approche numérique/verte par entreprise/groupe d'entreprises.

Chaînes d'approvisionnement prioritaires

Les secteurs qui présentent le plus d'intérêt pour les territoires sont les suivants :

- Chaîne d'hydrogène
- Fabrication avancée
- Mécatronique
- Medtech
- Textile.

Recommandations pour les partenariats

Afin de promouvoir le développement collaboratif et la croissance économique des territoires, les projets qui adoptent les approches ciblées suivantes seront favorisés :

- Mise en place de partenariats/consortiums de petite taille et axés sur des chaînes d'approvisionnement individuelles, afin de concentrer les ressources et de maximiser l'impact sur le secteur spécifique ;
- la participation de partenaires privés à des partenariats/consortiums, qui peuvent apporter une expertise supplémentaire et collaborer activement avec les institutions universitaires ;
- Extension de la participation aux groupes d'entreprises locaux, y compris les Rotary clubs et les associations d'entreprises familiales, afin d'élargir encore la participation des communautés locales ;
- pour les actions consacrées au développement de processus qui soutiennent le transfert de technologie ou le partage de bonnes pratiques, la participation active des universités, des centres de recherche et des acteurs capables d'identifier les besoins des entreprises à un niveau systémique ;
- la création de partenariats ciblés, dans lesquels l'efficacité et la qualité de la proposition sont plus importantes que son ampleur. Ces partenariats peuvent être constitués d'institutions, d'organismes et d'associations professionnelles, avec une approche bien structurée du rôle de chaque partenaire, garantissant une collaboration efficace et l'identification de compétences complémentaires.

Priorités pour les projets visant à développer des solutions/produits

Vous trouverez ci-dessous les recommandations et les priorités pour les propositions de projets concernant le développement de solutions/produits :

- les projets devraient de préférence impliquer le développement de solutions/produits communs visant à optimiser l'utilisation des ressources locales et énergétiques dans l'optique de l'économie circulaire. Dans ce contexte, les activités liées à la récupération des déchets énergétiques issus des processus industriels, à la valorisation de la réutilisation des déchets d'origine industrielle et naturelle, au développement de nouveaux produits utilisant des matières premières locales (par exemple la chaîne forestière) ou issus de la seconde vie de produits existants, ainsi que la mise en œuvre d'activités qui agissent également sur la capacité de conception des entreprises pour des produits durables et circulaires seront privilégiées ;
- Compte tenu du centre de compétences en matière de drones naissant au Tessin et du secteur aéronautique bien établi dans la province de Varèse, les projets qui réalisent des études de pré faisabilité liées à l'intégration du trafic de drones seront favorisés ;
- les initiatives liées à la formation et à sa mise en œuvre seront favorisées par le biais de innovante, compte tenu de la grande importance et de la complémentarité de la formation ;
- le développement de projets appliqués favorisant l'intégration des technologies numériques sera encouragé en tant qu'outils pour le développement de produits et de processus circulaires et/ou à faible impact sur l'environnement ;
- Le développement d'analyses de pré faisabilité relatives à l'intégration de la chaîne de l'hydrogène dans les systèmes de production d'électricité de l'UE. l'industrie et les transports.

Les propositions soumises doivent indiquer clairement le(s) secteur(s) spécifique(s) sur le(s)quel(s) le projet a l'intention d'agir, et détailler concrètement les raisons pour lesquelles le secteur est intéressé à participer au projet.

Il sera préférable, pour ce type d'action, de prévoir des partenariats/consortiums de petite taille et très concentrés sur la réalisation d'objectifs circonscrits : le programme favorisera le financement d'un plus grand nombre de projets de petite taille, mais ayant une plus grande capacité à stimuler le partenariat pour qu'il atteigne ses objectifs.

Coopération et création de nouvelles entreprises

Au sein de ce groupe d'actions, deux grands types d'actions de référence sont identifiés :

- Promotion du transfert de technologie : dans ce domaine, les expériences passées seront valorisées, en soutenant les projets qui ont un lien étroit avec les secteurs de référence sur lesquels ils souhaitent avoir un impact. En particulier, les processus de transfert qui soutiennent concrètement les bénéficiaires dans leurs activités seront favorisés, avec des activités visant le bénéficiaire individuel ou de petits groupes d'entreprises appartenant au même secteur. En ce sens, les actions liées à la mise en œuvre d'activités innovantes de formation et de transfert sur une base expérimentale dans les domaines de :
 - i) la science de la décision (technologies numériques pour soutenir et automatiser les décisions opérationnelles et stratégiques) ;
 - ii) la culture managériale (gestion des processus, utilisation des nouvelles technologies, santé et sécurité, bien-être) ;
 - iii) l'adoption des technologies numériques et de l'intelligence artificielle (en tant que facteurs d'optimisation des produits et processus existants ou de création de nouveaux produits et processus).

Lorsque des actions de formation sont mises en œuvre, il est essentiel qu'elles soient accompagnées d'un partage d'outils et de moyens que les entreprises peuvent directement adopter.

Il est également essentiel que les chaînes, les fonctions de l'entreprise et les niveaux d'accès aux activités soient définis avec précision afin de garantir la participation active du public cible.

Les secteurs des sciences de la vie, de l'ingénierie, de la fabrication de pointe, du plastique et du textile sont prioritaires.

- Création d'un écosystème d'innovation préalpine : des projets de valorisation et de mise en réseau de l'excellence dans les territoires seront encouragés afin de promouvoir le développement d'un système d'innovation préalpine pour soutenir les start-ups et les entreprises, capable de rendre les compétences et les infrastructures mutuellement accessibles.

A cette fin, seront considérés les projets visant à créer des connaissances, des rencontres et des réseaux entre les réalités académiques, de recherche, d'incubation et de pôle technologique présentes sur les territoires, afin de créer une visibilité et une connexion mutuelles. Ces activités doivent donc être suivies par la création d'outils et/ou de plateformes capables de guider et d'accompagner les entreprises/start-ups présentes sur les territoires dans l'identification des meilleurs outils disponibles dans la zone du Programme. Dans ce sens, la mise en réseau et le développement d'outils de soutien dédiés aux secteurs d'intérêt stratégique principal pour la zone seront encouragés, à la fois en termes de développements scientifiques/technologiques utilisables et en termes de chaînes d'approvisionnement sur lesquelles agir (mécatronique, sciences de la vie, TIC, ingénierie).

Une implication plus large des acteurs économiques et institutionnels sera souhaitable, sans préjudice de la recommandation de délimiter, dès la phase de préparation des projets, le champ des activités, en privilégiant la qualité et l'exhaustivité des résultats obtenus, plutôt que le nombre de bénéficiaires atteints.

O.S.24 *Adaptation au changement climatique, prévention des risques de catastrophes et renforcement de la résilience*

Axe prioritaire	2. Protéger l'environnement et le patrimoine naturel des zones alpines et préalpin
Objectif spécifique	2.4 Adaptation au changement climatique, prévention des risques de catastrophes et renforcement de la résilience
Brève description	L'objectif spécifique vise à promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience territoriale. En particulier, l'objectif spécifique vise en particulier à accroître les nouvelles stratégies d'adaptation au changement climatique et de résilience, notamment par l'échange de données, le partage de méthodologies et l'adoption de technologies numériques et de petites infrastructures ; accroître la sensibilisation aux causes et aux conséquences du changement climatique, par le biais d'initiatives conjointes de sensibilisation et de formation et de projets locaux améliorer le système de prévention des risques et de gestion des situations d'urgence, en encourageant l'entretien extraordinaire et les nouveaux systèmes d'alerte, le développement des compétences du personnel spécialisé, la coopération entre les autorités locales, la protection civile, les associations non gouvernementales et les entreprises, et l'adoption d'accords transfrontaliers sur les premières étapes de la gestion des situations d'urgence.
Montant maximal de la contribution publique	1 500 000 € Contribution publique italienne
Durée maximale	30 mois
Catégories de bénéficiaires (entités qui peuvent poser leur candidature et participer au partenariat en tant que chef de file ou partenaire)	• Directions régionales/provinciales/cantonales ; • Les autorités locales sous forme unique et associée ; • Autres organismes et agences publics ; • Parcs et réserves naturelles, consortiums (drainage, sylviculture, aménagement du territoire, etc.) et autorités de bassin ; • Universités et centres de recherche ; • Autres établissements d'enseignement et de formation secondaires et tertiaires ; • Entreprises, organisations commerciales et autres entités privées (à l'exclusion des grandes entreprises) ; • Organisations de la société civile.
Résultats que le programme entend atteindre	1. Améliorer le cadre de connaissances sur les risques naturels et élaborer de nouvelles stratégies d'adaptation et de résilience au changement climatique 2. Sensibilisation aux causes et aux conséquences du changement climatique 3. Améliorer le système de prévention et de gestion des risques de l'Union européenne situations d'urgence

Domaines fonctionnels pour lesquels ils sont fournis recommandations/priorités	Terra Raetica, Grisons
---	------------------------

THÈMES PRIORITAIRES POUR L'ESPACE FONCTIONNEL DE L'ESPACE RAETHIQUE

Pour les projets impliquant la zone fonctionnelle de Terra Raetica, la priorité sera donnée aux projets capables de

promouvoir la résolution des problèmes critiques suivants identifiés pour la région :

- le manque d'adaptation au changement climatique, la pénurie d'eau, la concurrence pour l'eau, l'insuffisance des ressources en eau.
la préparation à l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, la protection des forêts menacées ;
- la nécessité d'une plus grande coopération en matière de protection civile.

THÈMES PRIORITAIRES POUR L'ESPACE FONCTIONNEL GRISONS - LOMBARDIE

Pour les projets concernant l'espace fonctionnel Grisons-Lombardie, la priorité sera donnée aux projets qui contribuent à

- développer des systèmes communs d'alerte et d'échange d'informations (avant, pendant et après les situations d'urgence), coordonner les systèmes de protection civile en ce qui concerne la gestion des risques communs (par exemple, la prévention des incendies dans le secteur agro-sylvo-pastoral) et améliorer la surveillance des phénomènes de glissement de terrain, en recherchant de nouveaux outils pour la prévention de l'instabilité ;
- développer de nouvelles stratégies et solutions de gestion pour s'adapter au changement climatique, en mettant l'accent sur la gestion de l'eau, l'économie circulaire dans la gestion des ressources énergétiques et le développement d'ouvrages de protection des sols, en promouvant des solutions économiquement durables dans le temps.

O.S. 2. 7 Réduction de la pollution, protection de la nature et de la biodiversité

Axe prioritaire	2. Protéger l'environnement et le patrimoine naturel des zones alpines et préalpin
Objectif spécifique	O.S. 2.7 - Réduction de la pollution, protection de la nature et de la biodiversité
Brève description	L'objectif spécifique vise à promouvoir la réduction des principales sources de pollution, en particulier de l'air et de l'eau, à renforcer la gestion partagée des zones protégées transfrontalières, à contribuer à la protection de la nature et de la biodiversité, et à promouvoir le développement d'infrastructures vertes.
Montant maximal de la contribution publique	1 500 000 € Contribution publique italienne
Durée maximale	30 mois
Catégories de bénéficiaires (entités qui peuvent poser leur candidature et participer au partenariat en tant que chef de file ou partenaire)	• Directions régionales/provinciales/cantonales ; • Les autorités locales sous forme unique et associée ; • Autres organismes et agences publics ; • Parcs et réserves naturelles, consortiums (drainage, sylviculture, aménagement du territoire, etc.) et autorités de bassin ; • Universités et centres de recherche ; • Autres établissements d'enseignement et de formation secondaires et tertiaires ; • Entreprises et autres entités privées (à l'exclusion des grandes entreprises) ; • Organisations de la société civile.
Résultats que le programme entend atteindre	1. Renforcer la gestion partagée des zones protégées et la protection de l'environnement. 2. Contribuer à la protection de la biodiversité 3. Réduire les principales formes de pollution
Domaines fonctionnels pour lesquelles recommandations/priorités sont données	Terra Raetica, Grisons

THÈMES PRIORITAIRES POUR L'ESPACE FONCTIONNEL DE L'ESPACE RAETHIQUE

Pour les projets impliquant la zone fonctionnelle de Terra Raetica, la priorité sera donnée aux projets capables de

promouvoir la résolution des problèmes critiques suivants identifiés pour la région :

- collaboration insuffisante entre les parcs nationaux / inefficacité dans la création de valeur ajoutée pour les parcs nationaux.
- l'espace et la valorisation du capital territorial ;
- intérêt limité pour la nature et les paysages ;
- écosystèmes fragiles, perte de biodiversité ;

- mauvaise coordination transfrontalière pour l'économie et l'efficacité vertes/circulaires l'énergie, malgré de nombreuses idées ;
- une gestion transfrontalière difficile des sources de pollution et des déchets (y compris les eaux usées).

THÈMES PRIORITAIRES POUR L'ESPACE FONCTIONNEL GRISONS - LOMBARDIE

Pour les projets concernant l'espace fonctionnel Grisons-Lombardie, la priorité sera donnée aux projets qui contribuent à

- Promouvoir la restauration et la gestion des forêts, avec l'échange de bonnes pratiques et le partage d'approches liées aux systèmes forêt-bois, au niveau transfrontalier ;
- la définition et la mise en place de systèmes de stockage de la biomasse, de systèmes de diffusion/chauffage dans les zones industrielles et de réaménagements fonciers, y compris par le biais d'échanges entre entités consortiales/quartiers de l'énergie.

O.S.3.2 *Intégration des réseaux de transport et renforcement de la mobilité intermodale et durable*

Axe prioritaire	3. Améliorer la mobilité dans les zones frontalières
Objectif spécifique	S.O. 3.2 - Intégrer les réseaux de transport et renforcer la mobilité intermodale et durable
Brève description	L'objectif spécifique concerne le développement et l'intégration des réseaux de transport et le renforcement de la mobilité intermodale et durable. En particulier, l'objectif spécifique vise à améliorer et à moderniser le système de transport et de logistique en garantissant la durabilité, l'interconnexion et l'évolution technologique, y compris dans les zones frontalières périphériques, afin de faciliter davantage les relations transfrontalières. À cette fin, le S.O. entend promouvoir des formes alternatives de mobilité transfrontalière et de mobilité douce, y compris la navigation, ainsi que soutenir le développement de stratégies communes pour l'intégration du système de transport et de systèmes intégrés de surveillance et de partage des données, notamment par le biais de la numérisation et de l'utilisation d'applications TIC. Parmi les initiatives qui peuvent être financées, il peut y avoir des interventions pour la création et le développement de réseaux de recharge électrique, des interventions pour favoriser une plus grande praticabilité des itinéraires (par exemple, navigabilité des voies navigables, connexion/amélioration des pistes cyclables, etc.) ainsi que des activités visant à améliorer la qualité/capillarité/intégration des services de transport public, y compris le transport lacustre, ou des services pour la mobilité individuelle ou partagée.
Montant maximal de la contribution publique	1 750 000 € Contribution publique italienne
Durée maximale	36 mois
Catégories de bénéficiaires (entités qui peuvent poser leur candidature et participer au partenariat en tant que chef de file ou partenaire)	• Directions régionales/provinciales/cantonaux chargées des transports ; • Les autorités locales sous forme unique et associée ; • Autres organismes et agences de transport public ; • Parcs et réserves naturelles, consortiums (drainage, sylviculture, aménagement du territoire, etc.) et autorités de bassin ; • Universités et centres de recherche ; • Entreprises et autres entités privées (à l'exclusion des grandes entreprises) ; • Organisations de la société civile.
Résultats que le programme entend atteindre	Améliorer et moderniser le système de transport et de logistique en garantissant la durabilité, l'interconnexion et le développement technologique, y compris dans les zones frontalières périphériques, afin de faciliter davantage les relations transfrontalières.
Domaines fonctionnels pour lesquels ils sont fournis recommandations/priorités	Terra Raetica, Grisons

THÈMES PRIORITAIRES POUR L'ESPACE FONCTIONNEL DE L'ESPACE RAETHIQUE

Pour les projets impliquant la zone fonctionnelle de Terra Raetica, la priorité sera donnée aux projets capables de

- promouvoir les transports publics, le vélo et les randonnées transfrontalières ;

- promouvoir l'optimisation de la mobilité transfrontalière / des déplacements transfrontaliers, améliorer les transports publics locaux.

THÈMES PRIORITAIRES POUR L'ESPACE FONCTIONNEL GRISONS - LOMBARDIE

Pour les projets concernant l'espace fonctionnel Grisons-Lombardie, la priorité sera donnée aux projets qui contribuent à

- concevoir et développer des solutions de transport public pour les travailleurs frontaliers et les navetteurs et encourager une plus grande diffusion de la figure du gestionnaire de la mobilité dans les entreprises et les organisations, afin de réduire le trafic automobile associé aux déplacements quotidiens pour le travail et les études ;
- Développer l'offre d'infrastructures et de services pour l'intermodalité et la mobilité lente, en tant que mode de transport favorisant une utilisation plus durable du territoire, notamment en développant les sentiers de randonnée existants ;
- encourager le développement et la promotion d'un billet unique pour les déplacements dans la zone transfrontalière et la coordination des horaires, en faveur de l'intermodalité ;
- réunir les institutions et organisations compétentes et intéressées par l'extension du réseau ferroviaire transfrontalier dans le cadre de projets à long terme (achèvement du réseau ferroviaire rhétique, création d'un poste de douane unique à Tirano au niveau de la gare) et soutenir une planification commune ;
- promouvoir le développement de services logistiques innovants dans les vallées, en particulier en ce qui concerne les livraisons de produits à 0 km et la location transfrontalière de véhicules électriques.

O.S.4.5 **Égalité d'accès aux soins de santé et transition entre les soins institutionnel à familial et territorial**

Axe prioritaire	4. Promouvoir l'inclusion sociale et le tourisme dans les zones couvertes par le programme
Objectif spécifique	O.S. 4.5 - Égalité d'accès aux soins de santé et à la transition des soins institutionnels aux soins familiaux et communautaires
Brève description	L'objectif spécifique vise à garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et à promouvoir la transition entre les soins en institution et les soins familiaux et communautaires. En particulier, l'objectif spécifique vise en particulier à : garantir l'accès à des soins de santé de qualité également dans les zones périphériques et frontalières, à travers l'identification de modèles partagés au niveau transfrontalier pour l'accès aux services des grands centres hospitaliers, la diffusion de services de télémédecine et de services innovants dans le domaine de la silver economy, la promotion du partage de données sur les services de santé disponibles dans la zone frontalière et sur les besoins insuffisamment couverts, ainsi que la comparaison entre les acteurs représentatifs du territoire afin de surmonter les obstacles juridiques et administratifs. promouvoir la transition des soins institutionnels vers les soins familiaux et de proximité, notamment par le renforcement du réseau territorial commun de services de santé, le développement de méthodologies communes pour le bien-être psychophysique des aidants formels et informels, le développement de technologies pour la réadaptation et les soins à domicile et la promotion de services visant à favoriser l'autonomie des personnes fragiles, ainsi que la construction et la consolidation de communautés de soins au niveau transfrontalier soutenir les services socio-éducatifs pour l'inclusion des personnes, en promouvant des solutions innovantes visant à récupérer et à prévenir les situations de marginalisation et d'inconfort et des initiatives pour l'expérimentation conjointe d'approches didactiques et/ou d'outils adaptés aux besoins de groupes particuliers à risque ou défavorisés.
Montant maximal de la contribution publique	875 000 € Contribution publique italienne
Durée maximale	30 mois
Catégories de bénéficiaires (entités qui peuvent poser leur candidature et participer au partenariat en tant que chef de file ou partenaire)	• Directions régionales/provinciales/cantonales ; • Les autorités locales sous forme unique et associée ; • Autres organismes et agences publics ; • Hôpitaux et autres établissements publics de soins ou d'assistance, y compris les agences territoriales de santé, ou établissements privés à caractère social ou sanitaire qui remplissent les conditions requises pour être considérés comme des PME ; • Entreprises et autres entités privées (à l'exclusion des grandes entreprises) ; • Organisations de la société civile ; • Universités, centres de recherche et fondations.

Résultats que le programme entend atteindre	1. Garantir l'accès à des soins de santé de qualité également dans les zones périphérique et frontalière 2. Promotion transfrontalière de la fin des soins institutionnelle à la famille, à la communauté et au quartier 3. Soutenir les services socio-éducatifs pour l'inclusion des personnes et, en particulier, les personnes âgées. en particulier, des jeunes en situation de détresse sociale et de fragilité
Domaines fonctionnels pour lesquelles recommandations/priorités sont données	Terra Raetica, Grisons

THÈMES PRIORITAIRES POUR L'ESPACE FONCTIONNEL DE L'ESPACE RAETHIQUE

Pour les projets impliquant la zone fonctionnelle de Terra Raetica, la priorité sera donnée aux projets capables de

- promouvoir des services de soins de santé transfrontaliers décentralisés ;
- stimuler le développement et la professionnalisation des hôpitaux régionaux, afin de faciliter l'utilisation des services sociaux et sanitaires transfrontaliers par les populations frontalières ;
- promouvoir le développement de projets visant à favoriser les soins à bas seuil d'accessibilité, et résoudre les problèmes d'isolement de la population âgée dans les zones rurales ;
- assurer un soutien à la jeune génération, également en réponse aux besoins d'intégration sociale.

THÈMES PRIORITAIRES POUR L'ESPACE FONCTIONNEL GRISONS - LOMBARDIE

Pour les projets concernant l'espace fonctionnel Grisons-Lombardie, la priorité sera donnée aux projets qui contribuent à

- contrer les phénomènes de dépeuplement dans les zones frontalières en favorisant la capillarité des services ou en développant de nouvelles formes de services dans les zones périphériques (maisons de quartier, solutions de télémédecine, création de communautés villageoises/villages intelligents, développement de mini-maisons pour les personnes âgées autonomes, valorisation des commerces de proximité pour la fourniture de services - même non strictement socio-sanitaires - qui peuvent être développés en tant que lieux de rencontre, etc ;
- accroître la formation dans le secteur socio-sanitaire au niveau transfrontalier, assurer le maintien des services en répondant aux défis de la demande croissante de personnel de santé, et créer des synergies entre les services offerts sur le territoire transfrontalier.

Axe prioritaire	4. Promouvoir l'inclusion sociale et le tourisme dans les zones couvertes par le programme
Objectif spécifique	O.S. 4.6 - Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable
Brève description	L'objectif spécifique concerne le renforcement du rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale. En particulier, l'objectif spécifique vise à créer des opportunités de développement, d'agrégation et d'inclusion liées à l'attractivité touristique et au patrimoine culturel. À cette fin, il entend soutenir la création de chaînes d'approvisionnement/réseaux transfrontaliers d'entreprises et d'opérateurs du secteur pour le développement d'une offre touristique durable et la mise en réseau d'instituts et de lieux culturels, ainsi que stimuler les initiatives de coopération locale pour la récupération et la promotion du patrimoine matériel et mettre en œuvre des mesures d'infrastructure et de réaménagement pour garantir la sécurité et l'accessibilité des zones naturelles et touristiques-culturelles. En outre, le S.O. a l'intention de financer des activités de formation et des initiatives de partage entre les parties prenantes visant à diffuser de nouveaux concepts commerciaux et des stratégies de désaisonnalisation, ainsi que des actions de formation pour les opérateurs du secteur liés à l'inclusion sociale des groupes défavorisés. Enfin, la S.O. vise à développer des activités de promotion et des réseaux transfrontaliers qui permettent la pénétration des marchés internationaux.
Montant maximal de la contribution publique	1 500 000 € Contribution publique italienne
Durée maximale	36 mois
Catégories de bénéficiaires (entités qui peuvent poser leur candidature et participer au partenariat en tant que chef de file ou partenaire)	• Directions régionales/provinciales/cantonales ; • Les autorités locales sous forme unique et associée ; • Autres organismes et agences publics ; • GECT européen ou autres organismes transfrontaliers, y compris de droit privé, dotés de la personnalité juridique ; • Tour-opérateurs et agences de promotion locales ; • Entreprises et autres entités privées (à l'exclusion des grandes entreprises) ; • Organisations de la société civile ; • Universités, centres de recherche et fondations.
Résultats que le programme entend atteindre	Créer des opportunités de développement, d'agrégation et d'inclusion dans les domaines suivants l'attractivité touristique et le patrimoine culturel.
Domaines fonctionnels pour lesquels ils sont fournis recommandations/priorités	Terra Raetica, Grisons

THÈMES PRIORITAIRES POUR L'ESPACE FONCTIONNEL DE L'ESPACE RAETHIQUE

Pour les projets impliquant la zone fonctionnelle de Terra Raetica, la priorité sera donnée aux projets capables de

- promouvoir le tourisme durable, avec la mobilité douce/multimodale, le cyclotourisme et le développement du vélo de l'offre agrotouristique ;

- développer un espace culturel commun dans la Terra Raetica (trilatérale entre l'Italie, la Suisse et l'Autriche) ;
- développer des initiatives utilisant le multilinguisme de la région comme argument de vente unique.

Proposition.

THÈMES PRIORITAIRES POUR L'ESPACE FONCTIONNEL GRISONS - LOMBARDIE

Pour les projets concernant l'espace fonctionnel Grisons-Lombardie, la priorité sera donnée aux projets qui contribuent à

- l'amélioration de l'offre touristique, en particulier en ce qui concerne l'histoire, l'archéologie et l'oénogastronomie, en exploitant les points forts communs entre les deux côtés de la frontière, en définissant des groupes cibles auxquels des offres différenciées devraient être adressées et en améliorant les connexions via les points de passage, grâce au développement d'itinéraires thématiques d'intérêt européen, à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures historiques et culturelles (également par le biais d'initiatives de communication et de narration) et à la valorisation du patrimoine matériel et immatériel ;
- Conception de l'offre touristique après les événements olympiques de 2026 et systématisation des infrastructures, en tenant compte de la nécessité de développer un tourisme qui ne soit pas uniquement lié aux sports d'hiver, afin de lutter contre le changement climatique ;
- renforcer le trilinguisme macrorégional et développer une identité touristique commune au niveau transfrontalière avec une approche DMO (*Destination Management Organisation*) ;
- faire face aux défis de l'allongement de la durée de séjour des touristes dans les territoires et de la désaisonnalisation du tourisme.

ISO 1.B Amélioration de l'efficacité de l'administration publique par la coopération en vue d'éliminer les obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières

Objectif spécifique	ISO1.B - Amélioration de l'efficacité de l'administration publique par la coopération en vue d'éliminer les obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières
Brève description	L'objectif se concentre sur l'amélioration de l'efficacité de l'administration publique afin d'éliminer les obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières. Le résultat que l'objectif vise à atteindre est donc lié à la promotion de la coopération par le biais d'une gouvernance à plusieurs niveaux. En particulier, l'ISO 1.B vise à renforcer la coopération entre les autorités et les institutions locales pour l'échange de données et de bonnes pratiques, à établir des réseaux transfrontaliers pour définir des besoins et des demandes communes à soumettre aux principaux décideurs, et à soutenir les échanges d'expériences au sein du territoire de coopération ou avec d'autres zones transfrontalières concernées par d'autres programmes de la CTE ou des stratégies macro-régionales. En outre, l'ISO 1.B vise à renforcer la communication des institutions participant au programme en promouvant les forums transfrontaliers. En ce qui concerne plus particulièrement les conditions du marché du travail, l'ISO entend promouvoir la réalisation d'analyses conjointes des besoins en matière d'emploi et de compétences dans la zone de coopération et le renforcement du système de qualification du capital humain, avec une référence particulière aux secteurs liés aux TIC, à l'économie circulaire, à la transition écologique et aux compétences requises pour la reprise économique post-COVID.
Montant maximal de la contribution publique	875 000 € Contribution publique italienne
Durée maximale	24 mois
Catégories de bénéficiaires (entités qui peuvent poser leur candidature et participer au partenariat en tant que chef de file ou partenaire)	• Directions régionales/provinciales/cantonales ; • Les autorités locales sous forme individuelle et associée ; • Autres organismes et agences publics ; • Universités, centres de recherche, établissements d'enseignement et de formation ; • Organisations de la société civile ; • Organisations professionnelles. Les grandes entreprises ne sont pas autorisées.
Résultats Le programme vise à obtenir	Promouvoir la coopération par la gouvernance à plusieurs niveaux
Domaines fonctionnels pour lesquels ils sont fournis recommandations/priorités	Terra Raetica, Grisons

THÈMES PRIORITAIRES POUR L'ESPACE FONCTIONNEL DE L'ESPACE RAETHIQUE

Pour les projets impliquant la zone fonctionnelle de Terra Raetica, la priorité sera donnée aux projets capables de

- Promouvoir une meilleure connaissance du marché du travail, de l'offre et de la demande de travailleurs qualifiés et de la disponibilité de logements pour les travailleurs ;
- promouvoir la gouvernance à plusieurs niveaux, la professionnalisation et la communication entre les autorités, notamment en exploitant les possibilités offertes par la numérisation.

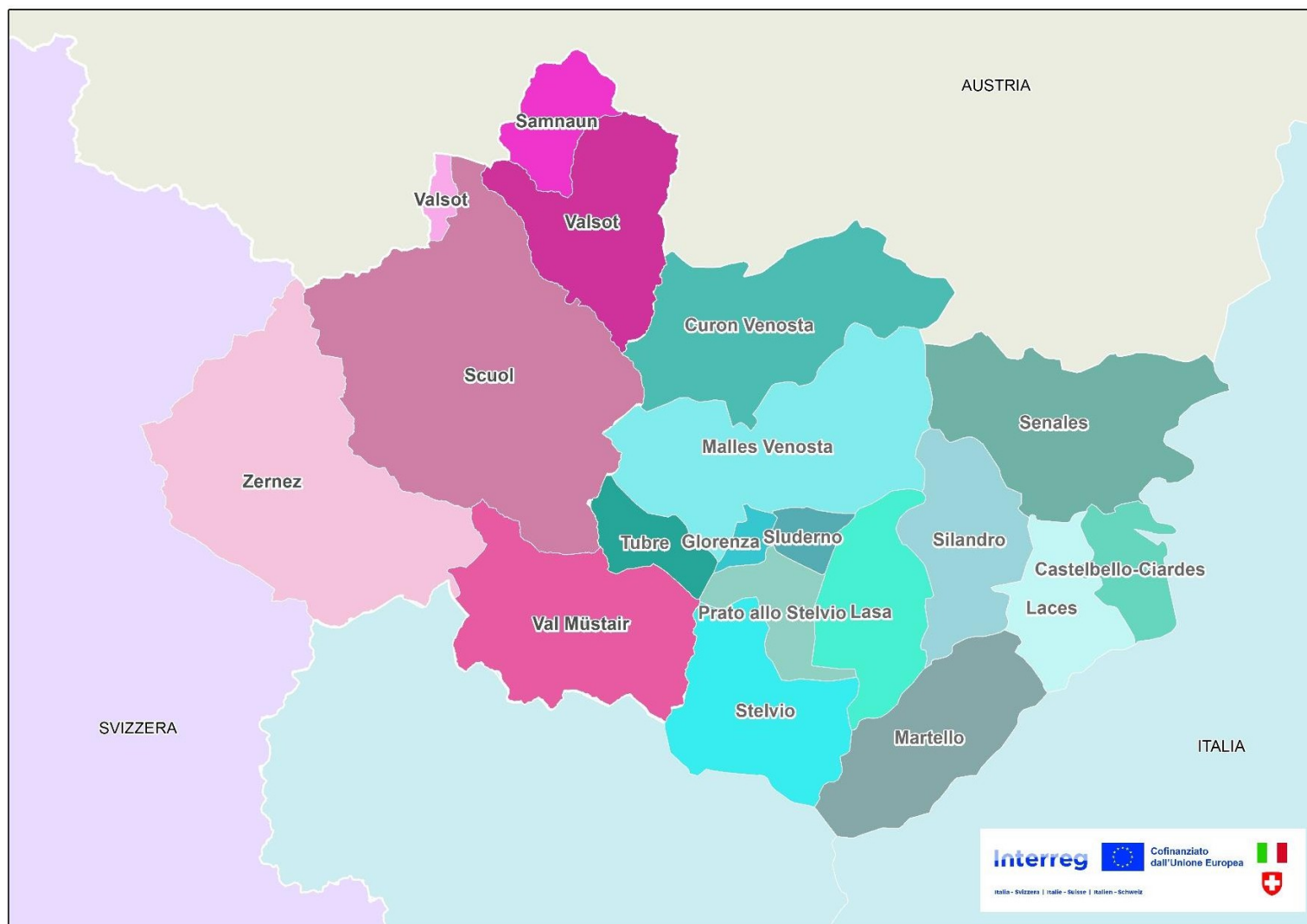
THÈMES PRIORITAIRES POUR L'ESPACE FONCTIONNEL GRISONS - LOMBARDIE

Pour les projets concernant l'espace fonctionnel Grisons-Lombardie, la priorité sera donnée aux projets qui contribuent à

- développer une réalité transfrontalière supra-provinciale/ supra-municipale (communauté de travail/comité de pilotage), à laquelle participent tous les acteurs territoriaux de la zone, capable de rassembler différents acteurs au niveau transfrontalier, afin de partager un agenda commun, de définir des stratégies de développement partagées, de faciliter les échanges et la coordination des activités et de rendre la collaboration stable également au niveau administratif ;
- favoriser une meilleure connaissance de l'espace transfrontalier et développer un observatoire permanent qui puisse fournir et analyser des données permettant de construire de futurs projets communs et d'appuyer la prise de décision des institutions concernées.

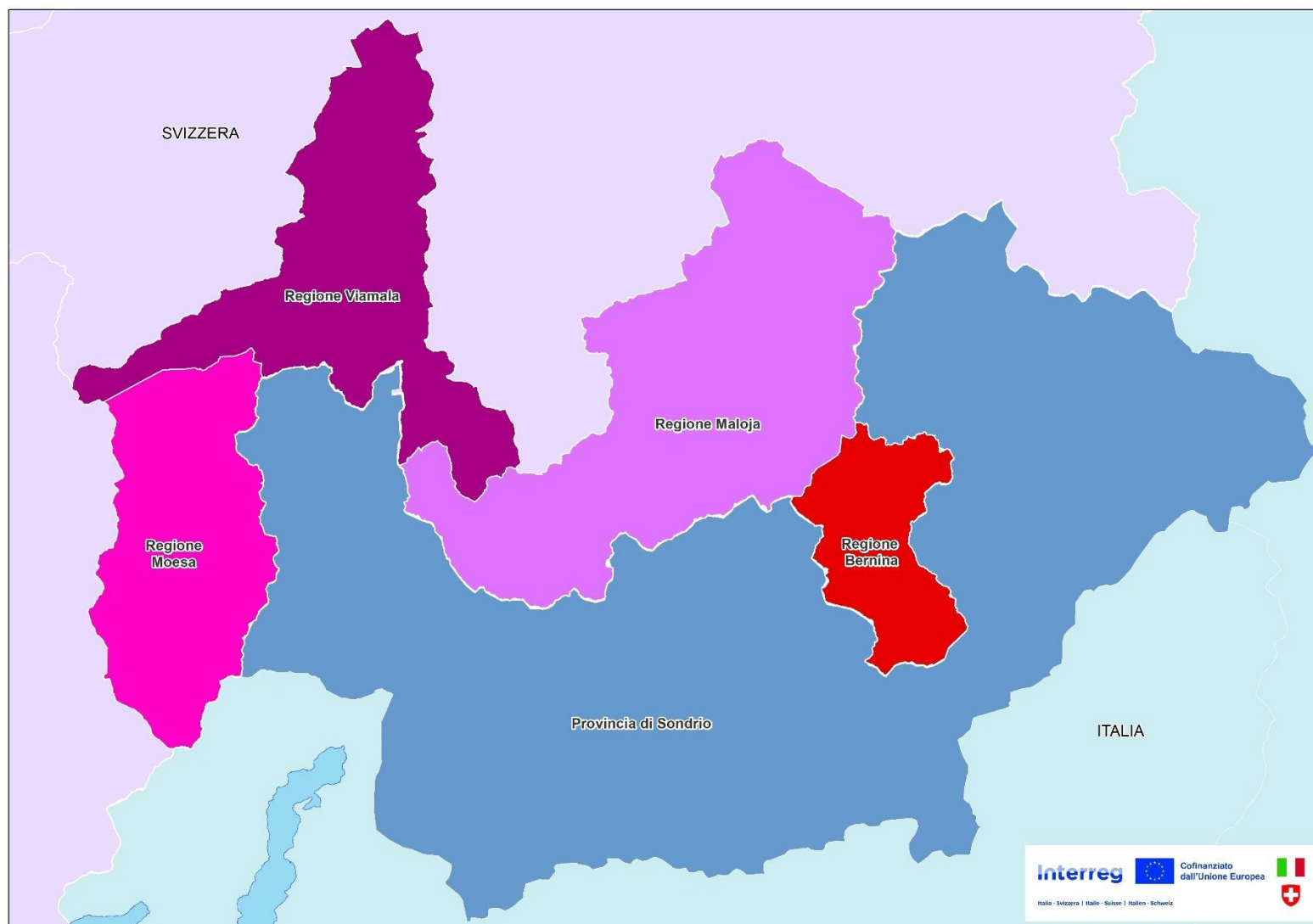
Carte 1 - Zone fonctionnelle de Terra Raetica

Elle comprend une partie du canton des Grisons (région Engiadina Bassa/Val Müstair) et une partie de la province autonome de Bolzano (Val Venosta).



Carte 2 - Espace fonctionnel Grisons-Lombardie

Comprend une partie du canton des Grisons (régions de Bernina, Maloja, Moesa, Viamala) et la province de Sondrio.



Carte 3 - Zone fonctionnelle de la région Insubric

Comprend le canton du Tessin, les provinces piémontaises de Novara et de Verbano-Cusio-Ossola et les provinces lombardes de Varèse, Côme et Lecco.

